



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	17	1

**OBJET : 18-1 - RESTAURATION
SCOLAIRE - TARIFICATION -
MODIFICATION DU REGLEMENT
INTERIEUR**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

208412

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 ~~juin~~ 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 20 JUIL. 2012



Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Eric PAUGET
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie BOUSQUET à M. Serge AMAR
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Jacques BAYLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

18-1 - RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFICATION - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 26 février 2010, le Conseil municipal a approuvé l'introduction du quotient familial dans la tarification du repas pour les familles dont les enfants bénéficient de la restauration scolaire.

Plusieurs familles, dont les enfants sont scolarisés dans les classes CLIS de la Commune, et qui ne peuvent pas être normalement scolarisés dans leur commune de résidence, se voient ainsi appliquer le tarif maximum (T5) pour le prix du repas. Ce tarif est normalement applicable pour les familles dont le quotient familial est égal ou supérieur à 1.401 € ainsi que pour celles ne résidant pas sur le territoire de la Commune mais bénéficiant d'une dérogation scolaire.

Afin de ne pas pénaliser ces familles qui sont contraintes de scolariser leurs enfants dans des classes CLIS désignées par l'Inspection Académique, il est proposé de déroger à la tarification unique hors commune et de les faire bénéficier également du tarif dégressif, selon leur quotient familial.

Il est rappelé que la grille tarifaire s'échelonne comme suit et que le prix du repas englobe la prestation « restauration » et la prestation « animation ».

N° Tarif	Tranches annuelles de Quotient Familial	Tarif/repas
T1	Inférieur à 175 €	2,00 €
T2	de 176 € à 350 €	2,50 €
T3	de 351 € à 800 €	3,00 €
T4	de 801 € à 1.400 €	3,40 €
T5	de 1.401 € et plus	4,00 €

Pour les enfants bénéficiant de l'animation du midi mais apportant leur repas, pour des raisons médicales, seule la prestation périscolaire leur est facturée, soit 13 € par mois d'inscription.

Ces nouvelles modalités prendront effet à compter de la rentrée scolaire 2012-2013.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AMENDE** en conséquence, les dispositions de la délibération du Conseil municipal du 26 février 2010 ;

18-1 - RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFICATION - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION FINANCES

- **APPROUVE** cette disposition dérogatoire à la tarification unique hors commune pour les familles dont les enfants sont scolarisés en classes CLIS de la Commune et ne pouvant pas être normalement scolarisés dans leur commune de résidence au titre de l'année scolaire 2012-2013.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.18-1 - RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFICATION -
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR -

**Date de transmission de
l'acte :** 20/07/2012

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 20/07/2012

Numéro de l'acte : DCM2084-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120720-DCM2084-12-DE

Date de décision : 20/07/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes